

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX

Accès au grade de <u>technicien principal de 1ère classe</u>

Le Président Communauté d'Agglomération Seine-Eure,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2024-23 du 25 janvier 2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 21A31 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. GRENIER Jacques, technicien principal de 2ème classe Echelon : 12 par ancienneté	1	01/01/ 2024
M. LE ROUX Maxime, technicien principal de 2ème classe Echelon : 05 après examen professionnel	2	01/01/ 2024
M. LEFEBVRE Vincent, technicien principal de 2ème classe Echelon : 05 par ancienneté	3	01/01/ 2024
Mme MOREAU Christelle, technicien principal de 2ème classe Echelon : 07 par ancienneté	4	01/01/ 2024
Mme POCINO Anne-Sophie, technicien principal de 2ème classe Echelon : 04 après examen professionnel	5	01/01/ 2024
M. ROUSSEL Jérôme, technicien principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	6	01/01/ 2024

Total promouvables : 6 Nombres d'hommes : 4 Nombre de femmes : 2 <u>Total promus : 6</u> Nombres d'hommes : 4 Nombre de femmes : 2 Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à LOUVIERS, le 21 février 2024 Le Président,

Bernard LEROY